

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil de la municipalité a été convoqué à une séance extraordinaire par monsieur le maire, Yvon Laramée.

**La séance extraordinaire sera tenue conformément aux dispositions du code municipal,
au lieu habituel des séances :**

Salle du conseil, 160, chemin George-Bonnallie,


Mardi 27 février 2018, à compter de 9h00

Pour y traiter les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Embauche d'une agente en loisirs et développement touristique;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

DONNÉ À EASTMAN, ce 23 février 2018


Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière